



Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 juin 2022 à 18h

2022/032

Présents : Denis FEGNE, Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Bernard JOUCLA, Sébastien ABADIE, Michel DUHAMEL, Bruno CAZERES, Jean-Christophe MADELAINE, Dominique GAYE, Hélène FRANCES, Sandrine TREBUCCO, Ingrid BOUTARFA, Caroline ECORCHON, Jean-Baptiste MARTINEZ

Absents : Noémie DEUTSCH (procuration pour Michel DUHAMEL), Régine TOSON (pour Gisèle VINCENT), Jean TRILLE (pour Bernard JOUCLA), Bernard LHOSSEIN (pour Denis FEGNE), Stéphanie MARQUEZ (pour Dominique GAYE), Alexandre ARRIZABALAGA (pour Philippe SOULE-PERE), Juliette SALANNE (pour Hélène FRANCES), Laetitia CAZABAN, Serge ALMENDRO

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 9 juin 2022

**DEMANDE DE SUBVENTION – APPEL A PROJETS POUR LA DYNAMISATION DES COMMUNES URBAINES :
CREATION D'UN PUMPTRACK
Modification du plan de financement**

M. le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la commune a sollicité le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées au titre de l'appel à projets pour la dynamisation des communes urbaines pour la conception et la réalisation d'un pumptrack.

En effet, la municipalité souhaite développer l'offre sportive et de loisirs pour la jeunesse iboscéenne. En 2021, un city-stade (terrain multisports) a été installé et inauguré en juillet dans le quartier de la Passade.

En 2022, les élus souhaitent étendre cette offre en proposant la création d'un pumptrack dans un autre quartier du village. Cet équipement permettra la pratique du vélo, du BMX, d'autres activités à roues et roulettes tel que le skateboard, rollers, trottinette, draisienne... Il conviendra aussi bien aux enfants de 5 à 7 ans (baby et piste verte) qu'aux pratiquants de haut niveau et aux passionnés (pistes bleue et rouge).

Modification du plan de financement / DCU 2022 :

Etat - DETR	50 000 € HT
Département - DCU	50 000 € HT
Commune d'Ibos - Autofinancement	50 000 € HT
TOTAL	150 000 € HT
	180 000 € TTC

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter une subvention de 50 000 € HT au titre de l'appel à projets pour la dynamisation des communes urbaines, pour la création d'un pumptrack.

L'assemblée délibérante

Extrait certifié conforme et exécutoire :

Compte tenu de la transmission
en Préfecture le... **17 JUIN 2022**.....
de la publication le... **17 JUIN 2022**.....
IBOS, le... **17 JUIN 2022**.....
Le Maire,

Denis FEGNE



Le Maire,

Denis FEGNE

